

Les points 18 à 22 sont soumis à un vote unique

Délibérations CA 2024 / 12 / 10 – 15 à 19

Point 18 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION du CADRAGE de DIPLÔMES d'UNIVERSITÉ (DU) ou de DIPLOMES NATIONAUX

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 14

Délibération CA 2024 12 10 - 15 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la modification du cadrage de Diplômes d'Université (DU) ou de Diplômes Nationaux.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Nombre de votants à bulletin secret	27
Présents	17
Représentés	10
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	27
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 12 décembre 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **17 DEC. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **12 décembre 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **17 DEC. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire

Point 19 de l'Ordre du Jour :
CRÉATION du DIPLÔME d'UNIVERSITÉ (DU) BioMIM
 Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 15

Délibération CA 2024 12 10 - 16 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la création du Diplôme d'Université (DU) BioMIM.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants à bulletin secret	27
Présents	17
Représentés	10
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	27
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 12 décembre 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **17 DEC. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **12 décembre 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **17 DEC. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire

Point 20 de l'Ordre du Jour :

CRÉATION du PARCOURS-TYPE en LICENCE PROFESSIONNELLE Agronomie

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 16

Délibération CA 2024 12 10 - 17 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la création du Parcours-Type en Licence Professionnelle Agronomie.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants à bulletin secret	27
Présents	17
Représentés	10
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	27
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 12 décembre 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **17 DEC. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **12 décembre 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **17 DEC. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire

Point 21 de l'Ordre du Jour :
CRÉATION du PARCOURS-TYPE du MASTER *Pratique et Ingénierie de Formation*

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 17
Délibération CA 2024 12 10 - 18 :
Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la création du Parcours-Type du Master *Pratique et Ingénierie de Formation*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants à bulletin secret	27
Présents	17
Représentés	10
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	27
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 12 décembre 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **17 DEC. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **12 décembre 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **17 DEC. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire

Point 22 de l'Ordre du Jour :
CRÉATION du CERTIFICAT de DÉFENSE et de SÉCURITÉ
 Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 18

Délibération CA 2024 12 10 - 19 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la création du Certificat de Défense et de Sécurité.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Nombre de votants à bulletin secret	27
Présents	17
Représentés	10
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	27
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 12 décembre 2024



Hélène BOULANGER
 Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **17 DEC. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **12 décembre 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **17 DEC. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire